



## règlementation EHPAD

Par **nanou46**, le **21/06/2025** à **15:16**

Bonjour

Je travaille en tant qu'aide soignante dans un ehpad relevant d'un Ccas Fonction Publique Territoriale.

Voilà, certains horaires sont en horaires discontinus, nous revenons le soir pour 2 heures.

Maintenant, la direction souhaite pour des raisons XY nous faire revenir pour 1h30 mn.

Est-ce réglementaire, sur le règlement intérieur rien n'est spécifié.

Pour la FPH, les vacances doivent être à minima de 3 heures.

Je n'ai rien trouvé sur le net.

Merci de m'aider

Bien cordialement

Bernadette